

Observation n°155

Déposé le 28 Juillet 2022

Par CITTON Anne Marie

L'Aveyron a le mérite d'être autonome en énergie électrique grâce à un réseau hydroélectrique très développé et un grand nombre d'éoliennes.

Pour être accepté, ce projet devrait être irréprochable, ce n'est manifestement pas le cas.

Projet de 5 machines de 180 mètres de haut situé en extrême bordure du Bien Unesco Causses et Cévennes, et en proximité immédiate du Grand Site de France Gorges du Tarn-Gorges de la Jonte.

Ce projet se situe dans une zone à proximité de trois axes routiers, la D911, la D29 (à 184 mètres) et l'A75 et les perceptions depuis ses axes seront fortes et continues sur un linéaire important.

On peut relever à ce titre que le livre blanc de l'A75 et la réflexion cadre sur éolien en Aveyron préconise une bande de cinq kilomètres depuis l'axe routier sans éoliennes.

Le raccordement du parc au poste source de Millau, situé à environ 13 kilomètres, se fera par liaison souterraine sur les chemins et routes existants⁴. Cependant les capacités de raccordement étant actuellement insuffisantes, une révision du S3REnR sera nécessaire pour procéder au raccordement des éoliennes.

L'étude d'impact ne comporte pas d'analyse même succincte et à grande échelle des incidences de ce raccordement sur les habitats naturels, la faune, la flore et sur le paysage. Cela constitue une lacune de l'étude d'impact qui ne porte pas ainsi sur l'ensemble du projet.

Il serait logique de localiser le tracé du raccordement et d'intégrer une analyse des incidences potentielles sur les habitats naturels, la faune, la flore et pour le paysage le long de l'itinéraire de raccordement électrique du projet jusqu'au poste source de Millau.

La LPO que l'on ne peut pas caractériser d'anti-eoliennes s'oppose avec de nombreux arguments à ce projet.

Pour toutes ces raisons ce projet doit être refusé.
